

MANIFESTE DE LA LPO

pour l'élection
présidentielle
de 2012



**100 ANS
D'ACTIIONS
POUR LA NATURE**

LE MANIFESTE DE LA LPO

Depuis 100 ans la LPO se bat pour protéger la nature :

1912-2012 Un siècle de combats pour les oiseaux, la nature et l'homme. La LPO est née avec la lutte contre le massacre des macareux aux Sept-Iles. En cent ans, elle a certes connu de vraies avancées pour la protection de la nature, mais il a quand même fallu attendre 1976 pour qu'une loi statue enfin sur ce patrimoine commun de la Nation.

Que représentent les avancées pour la protection de la nature dans un monde en perpétuel développement ?

- Plus de 170 Réserves naturelles nationales et pas moins de 9 Parcs nationaux ont été créés en 35 ans, le Conservatoire de l'Espace Littoral a acheté plus de 140 000 ha depuis 1975 ; si on peut se réjouir de voir ces espaces naturels mis à l'abri des aménagements et de l'urbanisation, peut-on se satisfaire de politiques d'aménagement du territoire qui laissent chaque année disparaître près de 70 000 ha de terres agricoles et d'espaces naturels, au profit des infrastructures et de l'urbanisation ? Peut-on se satisfaire de la création de 2 à 3 Réserves naturelles par an et de seulement 2 Parcs nationaux depuis 15 ans ? Sait-on assez qu'il faut plus de temps pour mettre en place un espace protégé de quelques centaines d'hectares que pour autoriser une grande infrastructure comme la LGV Tours-Bordeaux qui stérilise directement près de 3 000 ha et produit des impacts négatifs sur une superficie équivalente ?

- Les listes d'espèces protégées (animales et végétales) se sont certes allongées et complétées depuis 1976, mais les listes rouges des espèces en danger d'extinction ont aussi quasiment doublé ! La biodiversité, inexorablement se détériore et les atteintes qui lui sont portées sont toujours plus importantes que les améliorations et les protections mises en place. A titre d'exemple, 1 oiseau nicheur sur 4 en France métropolitaine est aujourd'hui en situation préoccupante.

- Les Directives européennes en faveur de la Biodiversité et de l'eau ont permis des avancées juridiques significatives et une vraie prise de conscience de l'urgence de protéger et gérer les espaces naturels et les ressources. Malgré cela, même les espaces naturels les plus emblématiques (ceux du Réseau Natura 2000) se portent mal, du fait des activités humaines et particulièrement en raison de l'intensification des productions agricoles, de l'usage massif des produits phytosanitaires, de la pression croissante sur la ressource en eau et de la fragmentation accrue des espaces naturels et ruraux.

- A l'heure du Grenelle de l'Environnement et de la création des Trames Vertes et Bleues, l'espoir d'une reconquête de la nature dite "ordinaire" s'est fait jour et constitue un réel progrès. Cependant, non seulement ces Trames tardent à se mettre en place dans les faits, mais les opérations de restauration de la biodiversité sont anecdotiques. Tout se passe comme si rien n'avait été modifié : le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) montre toujours des courbes défavorables, mettant en évidence le recul constant de la biodiversité ordinaire dans les campagnes françaises.

- Des avancées certaines sont là dans le domaine des économies d'énergie, dans le développement des transports collectifs en France, mais à l'échelle de la planète, le nombre de voitures individuelles a dépassé le milliard, exacerbant les besoins en pétrole et en corollaire, les pressions sur la production d'énergies renouvelables ou non.

On pourrait ainsi multiplier les exemples. A l'évidence le temps de la protection de la biodiversité et des ressources naturelles est sans commune mesure avec le temps des aménagements, de la construction, de l'exploitation des ressources naturelles et des sols, du développement du tourisme et des loisirs. Ces développements, inexorablement, stérilisent les sols, réduisent et polluent la ressource en eau, grignotent le littoral, fragmentent l'espace et appauvrissent la biodiversité.

Les paysages sont marqués par tous les aménagements, et les oiseaux sont les indicateurs les plus visibles de l'évolution des activités sociétales.

L'URGENCE est là, la biodiversité et les paysages sont en danger.

La LPO attend des candidats à la présidence de la République :

- des engagements forts pour améliorer la protection des espaces naturels et celle des espèces des listes rouges,
- des actions concrètes pour réduire considérablement la consommation des espaces naturels et agricoles,
- des décisions fermes pour orienter l'agriculture vers un respect des ressources naturelles telles que l'eau, les sols, la diversité des écosystèmes et la sauvegarde des espèces,
- des engagements radicaux pour réduire l'utilisation des pesticides et des appâts toxiques,
- une réorientation radicale de la politique énergétique en faveur des énergies renouvelables opportunes,
- l'adoption d'un statut de l'animal dans le Code Civil.



POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2012

60 ENJEUX POUR LA BIODIVERSITE ET L'EAU



Mayotte



Guyane



Projet à enjeu biodiversité
soutenu par la LPO



Projet ou activité rejetés par la LPO ;
projet ou activité nocifs pour la biodiversité

Ces enjeux ont été déterminés par la LPO et son réseau d'associations locales.

Projets soutenus par la LPO

1. Projet de Réserve naturelle nationale (RNN) de l'estuaire de la Loire (44).
2. Proposition de Parc national Zone humide Marais Breton/baie de Bourgneuf (85).
3. Projet de RNN de l'estuaire de la Gironde (33).
4. Renforcement des populations d'ours dans les Pyrénées (64, 09, 31).
5. Favoriser le développement des populations de Milan royal (Massif central).
6. Projet de RNN des gorges de la Sioule.
7. Restauration de l'Ecopôle du Val D'allier (63).
8. Création de la réserve de la Biosphère des sources de la Loire et de l'Allier (Le Puy-en-Velay, 43).
9. Renforcement des populations d'Outarde canepetière en Poitou-Charentes (79, 86, 17, 16).
10. Proposition de Parc national Zone humide en Val d'Allier (03).
11. Soutien au retour du Pygargue à queue blanche (57).
12. Effacement des barrages de Vézins et la Roche qui Boît (50).
13. Création du centre de soin et d'accueil de la Faune sauvage de Marly (78).
14. Projets de RNN de la vallée du Drugeon et RNN de milieu alluvial (25 et 70).
15. Création Parc national forestier "Champagne-Bourgogne" (52).
16. Protection du massif de la Saint-Baume avec un site classé et la désignation d'un périmètre Natura 2000 pour 2 couples d'Aigle de Bonelli (13).
17. Protection des rives de l'étang de Berre par la mise en œuvre de la loi littoral et l'acquisition par le Conservatoire du littoral (13).
18. Protection des biotopes dans les gorges du Verdon et dans le massif des Monges (13).
19. Projet de RNN pour le Grand Tétrás en Hautes Vosges (88 et 68).
20. Mise en place de sites Natura 2000 à Miribel Jonage et pour le Plateau Mornantais (69).
21. Création du Parc Naturel Régional (PNR) de la Dombes (01).
22. Protéger les basses vallées angevines par la création d'une RNN (49).
23. Créer un noyau de population de Faucon crécerellette (Fleury, 11).
24. Protéger les ressources halieutiques et les oiseaux marins par la création de réserves intégrales dans les Zones de Protection Spéciale (ZPS).
25. Création d'un site Ramsar en val de Loire.
26. Création de la RNN "les méandres de Guilly" (45).
27. Projet de Parc National de Fontainebleau (77).
28. Projet de RNN du fleuve Loire en Rhône-Alpes (42).
29. Projet de RNN de la Haute Vallée de Lignon et des Hautes Chaumes du Forez (42).
30. Projet de RNN des étangs du Forez (42).

Menaces sur la biodiversité

1. Projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes (44).
2. Projets de retenues de substitution (85, 17, 33) et de barrage de l'Auzance (85), projets de retenues colinaires des bassins versants d'Azergues, Brévenne et Turdine (69).
3. Projets photovoltaïques (40 et Paca).
4. Chasses illégales (tenderies) d'espèces protégées (40).
5. Chasses traditionnelles (Aquitaine, Paca, Aveyron-Lozère-Ardennes).
6. Carence dans la Protection des Gypaètes barbus, espèce prioritaire, et du Grand Tétrás dans l'ensemble du massif pyrénéen.
7. Projet de création d'une zone d'activités industrielles sur l'ancien aérodrome de Rocroi-Regniowez (09).
8. Projets d'urbanisation dans le PNR de la forêt d'Orient (10).
9. projet de Parc national des Calanques (13), sans intérêt pour la biodiversité dans la version actuelle.
10. Projet d'exploitation de la narse de Nouviale en site Natura 2000 (15).
11. Enrochement illégal dans la réserve naturelle du Val d'Allier (03).
12. Projet de barrage de Conflans (74).
13. Projet de liaison A40/RN 206 (74).
14. Projet autoroutier A45, A 89/A6, A6/A46 (69).
15. Dysfonctionnement des milieux continentaux et marins par eutrophisation (algues vertes) dû aux épandages de lisier et plus généralement aux élevages intensifs (22 et 29).
16. Projet de grand canal Rhin-Rhône/Saône-Moselle (70).
17. Projet d'extraction de granulats marins en Baie de Lannion (22).
18. Dysfonctionnements en RNN Estuaire de la Seine - agriculture, chasse et projet d'extension portuaire (76).
19. Projets d'extension de stations de ski dans les espaces naturels (05, Montgenèvre).
20. Projet de parc éolien de Calenzana (2B), menaces pour les rapaces, dont les gypaètes.
21. Projet d'exploitation de pétrole près des côtes de Guyane.
22. Orpaillage illégal en Guyane.
23. Projet de l'allongement en mer de la piste de l'aéroport de Mayotte.
24. Projet d'installation d'une usine d'huile de palme (Port-la-Nouvelle, 11).
25. Ligne THT Cotentin-Maine (53).
26. Destruction de la ZPS de Méron, par extension des zones d'activité (dernière zone à outarde canepetière du 49).
27. Projet de ZAC Syma-Aremis à Malbouhans, destructeur d'habitats naturels et d'espèces protégées en danger (70).
28. Projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (45).
29. Projet autoroutier A 831 (85 et 17).
30. Grand contournement Ouest de Strasbourg (67).

30 PROPOSITIONS POUR LA BIODIVERSITE

AGIR POUR LA BIODIVERSITE

Plus de biodiversité dans l'aménagement du territoire

La consommation d'espaces naturels et ruraux est de l'ordre de 70 000 ha par an en France. L'Etat devra mettre en œuvre les préconisations du rapport parlementaire (rapport d'information N° 3313, relatif aux enjeux et aux outils d'une politique intégrée de conservation et de reconquête de la biodiversité) pour réduire progressivement l'artificialisation des sols et aboutir à 0 ha en 2050.

1. En 2017, la consommation d'espace devra avoir diminué de 10 %, soit une réduction de 7 000 ha pendant la durée du mandat présidentiel.

2. La Trame verte et bleue devra s'imposer aux documents d'urbanisme et se concrétiser à tous les échelons territoriaux par la mise en place de **servitudes conventionnelles**. Les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel seront consultés avant toute modification de la TVB. Le principe de **compensation** sera systématiquement appliqué aux changements d'affectation des espaces relevant de la TVB.

Des Espaces protégés à la hauteur des engagements internationaux

Dans la logique du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer, et dans le respect des engagements de Nagoya, 2 % du territoire métropolitain sera protégé d'ici 2020 ; ce pourcentage devra atteindre 20 % pour le milieu marin.

3. Pour y parvenir, l'Etat créera pendant le mandat présidentiel 10 Réserves naturelles par an, 4 Parcs nationaux et protégera par des réserves de chasse les principaux couloirs de migration, sur des espaces actuellement dénués de mesures de protection fortes.

4. De la même manière, 10 % de la surface des aires marines protégées sera classée en réserve intégrale, pour protéger ainsi les milieux marins les plus riches et permettre la conservation et le renouvellement des ressources naturelles et halieutiques.

Des moyens opérationnels pour la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

5. L'Etat créera une Agence de la Nature pour organiser, coordonner et assurer la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité. Cette nouvelle Agence, qui a vocation à regrouper la plupart des établissements publics existants, pourra s'inspirer du fonctionnement de l'ADEME. Les Régions en seraient des partenaires privilégiés, et sa gouvernance pourrait s'inspirer de la démarche du Grenelle de l'Environnement.

Des moyens financiers nouveaux seront dédiés à la reconquête de la biodiversité

6. mise en place d'une taxe additionnelle à la TDENS affectée aux Régions pour financer la gestion des réserves naturelles régionales, **augmentation de 0,5 % de la Taxe sur le Foncier Bâti** pour la gestion durable des espaces naturels, **taxation supplémentaire des produits chimiques néfastes** à la qualité de l'eau, des sols et de la biodiversité. L'Etat soutiendra mieux les réserves naturelles nationales, en abondant leurs budgets avec des crédits pour l'animation et l'éducation à l'environnement.

7. Suppression des aides publiques néfastes à la biodiversité et transfert de leur montant au profit de la conservation et de la gestion des espaces naturels.

8. Compensation de toute atteinte à la biodiversité par une taxation permettant d'alimenter des fonds dédiés à cette dernière.

Un encadrement ferme de la chasse pour restaurer la faune sauvage fragilisée

Il est devenu si banal et courant d'affirmer que les populations animales se portent mal du fait des aménagements, de la fragmentation des espaces et de l'industrialisation de l'agriculture qu'on a tendance à ne plus évoquer les pressions que la chasse exerce sur les oiseaux, fragilisant un peu plus certains d'entre eux. La LPO veut rappeler aux candidats l'impact conséquent que la chasse exerce sur les espèces animales, et la nécessité de réduire aussi ces pressions.

9. Les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs fluctuent au fil des ans et des changements politiques. Tant pour des considérations biologiques que sociétales, **les dates de chasse seront établies entre le mois de septembre et le 31 janvier, sans dérogation.** La chasse sera fermée le dimanche dans les espaces où le public peut circuler.

10. La liste des espèces en mauvais état de conservation s'allonge, les listes rouges UICN en attestent. Un moratoire sur les espèces chassées en mauvais état de conservation (le Grand Tétrás, le Tétrás lyre, la Perdrix bartavelle, la Gélinotte des bois, le Lagopède alpin, la Bécassine des marais, la Macreuse brune, l'Oie des moissons, les sarcelles, le Combattant varié et, dans les Caraïbes, le Bécasseau maubèche, le Courlis corlieu) sera mis en place pour 5 ans, renouvelable tant que les populations seront en danger.

11. Dans un objectif de suppression totale de la chasse de nuit à moyen terme, qui ne laisse aucun repos, ni possibilité de se nourrir tranquillement aux oiseaux d'eau en migration et en hivernage, l'Etat réduira de moitié, d'ici la fin du mandat présidentiel, le nombre des départements où elle est actuellement autorisée.

12. Par dérogation à la Directive "Oiseaux", certains modes de chasse dits "traditionnels" sont aujourd'hui encore en vigueur pour la chasse aux alouettes dans le Sud-Ouest, aux grives et merles dans le Sud-Est, aux vanneaux dans les Ardennes ; c'est ainsi que chaque année des centaines de milliers d'oiseaux sont capturés au moyen de pantes, tendelles, lacets, matoles et glu, non sélectifs. Ces modes de chasse devront être interdits.

13. Aujourd'hui, en France, la liste des espèces dites nuisibles est fixée au regard des critères des directives européennes "Habitats" et "Oiseaux" : risques sanitaires, dégâts économiques et mise en danger de certaines espèces. En pratique, les animaux sont classés "nuisibles" par habitude ou pour leurs prétendus dégâts au "gibier", principalement issu des lâchers cynégétiques. la notion d'espèces nuisibles sera supprimée. Les espèces à problèmes pourront faire l'objet de régulations ponctuelles, localisées et justifiées.

14. La réglementation de la chasse dans les Départements d'outre-mer (DOM) sera réformée (réactualisation du statut des espèces de gibiers, adaptation des périodes de chasse, etc.) et sera instaurée en Guyane, seul département où l'article L.420 du code de l'environnement ne s'applique pas (pas de permis, pas de quotas, etc.).

15. L'Etat apportera un soutien aux Centres d'accueil et de soin de la Faune Sauvage.

Une politique plus énergique et volontariste pour la protection de la biodiversité des outre-mer

Les territoires d'outre-mer abritent la majeure partie de la biodiversité française, mais les régimes juridiques applicables au territoire métropolitain sont loin d'être aussi complets pour les départements d'outre-mer.

16. La France devra définir un droit plus efficace et instaurer une législation complète et adaptée aux zones biogéographiques concernées. Elle créera ou complétera les listes des espèces protégées en outre-mer en appliquant les mêmes mesures juridiques que celles applicables en France métropolitaine.

... ET LES RESSOURCES NATURELLES

RENFORCER LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU ET RÉORIENTER L'AGRICULTURE

La France et la PAC : proposer des vraies mesures pour l'environnement

17. Les aides de la PAC seront liées à la mise en place d'un plan de gestion de la biodiversité (surfaces environnementales) sur au moins 10 % de la surface de l'exploitation.

18. Les prairies permanentes doivent être protégées à partir d'une date de référence dans le passé (1990), et bénéficier des aides de la PAC. La conservation des prairies humides et des légumineuses est un objectif prioritaire.

19. Les exploitations dans les sites Natura 2000 qui s'engagent dans des objectifs environnementaux en adéquation avec les objectifs de conservation de la biodiversité recevront un soutien financier bonifié.

Réduire l'usage des pesticides et autres produits toxiques pour l'homme et la faune sauvage

20. Réduire l'usage des pesticides de 50 % chez les agriculteurs et de 100 % dans les collectivités locales pendant le mandat présidentiel, et interdire totalement les plus toxiques pour les abeilles. Un moratoire sera prononcé sur tous les pesticides systémiques.

21. Interdire l'usage des anticoagulants, source d'empoisonnement de la faune sauvage, et des rapaces en particulier.

22. Éliminer les causes de prolifération des algues vertes, en réduisant drastiquement tous les épandages de lisier et plus généralement les formes les plus intensives d'élevage.

23. Restaurer la biodiversité par une conversion rapide vers des méthodes de production respectueuses des sols, telles l'agroécologie, l'agriculture biologique et l'agroforesterie. Les surfaces converties seront de l'ordre de 20 % d'ici 2017.

Protéger et économiser l'eau pour la biodiversité et l'homme

70 % de l'eau utilisée est consommée par l'agriculture, et 80 % des prélèvements ont lieu en été. Les milieux aquatiques souffrent du manque d'eau en période estivale d'autant plus que des ouvrages transformant de nombreuses rivières en une succession de lacs d'eaux stagnantes. Les "retenues de substitution", de la Vendée à l'Aquitaine, se font sans qu'aucune évaluation sur l'environnement des pompes hivernales ne soit réalisée. Ces retenues ont des effets cumulatifs désastreux sur les zones humides et le milieu marin.

24. La LPO demande un arrêt immédiat des programmes de "retenues de substitution" et une réorientation radicale vers des cultures sèches à la place des cultures intensives irriguées telles que le maïs.

25. Pour la prise en compte de tous les besoins en eau douce, et en particulier ceux nécessaires aux activités conchylicoles et mytilicoles, et aux fonctions biologiques des zones humides, **il faudra réduire de 30 % la consommation d'eau en agriculture en 5 ans.**

Approfondir et structurer l'éducation à l'environnement

La LPO soutient les propositions du Collectif français pour l'Éducation à l'Environnement vers le Développement Durable (EEDD), et attend des engagements pour :

26. Permettre le développement des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population en soutenant les événements organisés par les associations, l'édition associative, la diffusion de documents.

27. Réserver le champ d'action d'EEDD aux structures dont les objets principaux relèvent de l'EEDD, en excluant les lobbies quand ils défendent leurs intérêts particuliers (chasseurs, agriculteurs...).

28. Généraliser les démarches "éco-responsables" ou de développement durable dans les établissements (Agenda 21 scolaire, Eco-Ecole...). Accompagner ces démarches par des professionnels de l'EEDD.

29. Intégrer la notion d'environnement et développement durable dans toutes les formations professionnelles, soutenues ou mises en place en France.

30. Mettre en place des fonds de financement de l'éducation à l'environnement et au développement durable à tous les échelons du territoire.

La LPO attend du (de la) Président(e) de la République :



- un budget au moins équivalent, pour le ministère de l'Écologie, à celui du ministère de la Culture : la nature et l'eau sont, comme les sites prestigieux et les monuments historiques, le Patrimoine de la Nation,
- des initiatives françaises pour la biodiversité au sein de l'Union Européenne, pour une Directive européenne sur les corridors écologiques et la réduction de la fragmentation des espaces,
- Un ministère de l'Écologie qui retrouve son rang de ministère d'État.

La LPO compte 45 000 adhérents.
C'est une association reconnue d'utilité publique.
Plus de 5 000 bénévoles s'engagent dans les actions de la LPO.
La LPO gère plus de 20 000 ha d'espaces protégés.
La LPO est membre de France Nature Environnement et du Rassemblement Action Climat, elle est le représentant de BirdLife International en France.

Rejoignez-nous sur : www.lpo.fr



<http://twitter.com/LPOFrance>



<http://www.facebook.com/LPO.fr>